

## C. REGLEMENTS FRANÇAIS DES EPREUVES FEDERALES

Toutes les règles énoncées dans les Règlements Généraux (chapitre I) et les Règlements Sportifs (Règlements Internationaux) concernant le tir en salle s'appliquent lors des compétitions régies sous réglementation française, hormis ce qui est publié dans ce chapitre.

### C.1 LES COMPETITIONS QUALIFICATIVES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

- **Les arcs utilisés :** Arcs classiques et Arcs à poulies

- **Les catégories officielles (classements des compétitions)**

#### Arcs Classiques

- ✓ Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Vétérans et Super Vétérans dans leur catégorie d'âge et de sexe ;
- ✓ Seniors Hommes ;
- ✓ Seniors dames.

#### Arcs à Poulies

- ✓ Juniors, Seniors, Vétérans, Super Vétérans : dans leur catégorie d'âge et de sexe.

Lors des championnats (département, ligue, France) tous les archers sont classés dans leur catégorie d'âge et de sexe.

Benjamins et Minimes tirant en arcs à poulies : ils sont regroupés dans la catégorie Minime. Cette catégorie minime n'est ouverte que jusqu'au championnat de ligue inclus.

Cadets tirant en arcs à poulies : ils sont regroupés avec les juniors.

#### Arcs Nus

Reconnaissance de cette arme en Tir en Salle avec **classement national mais non ouverte** pour le Championnat de France :

- ✓ Catégorie Hommes et Femme uniquement ;
- ✓ Tir sur blasons de 60cm à 18m, sur blasons de 80cm à 25m.

Les Ligues et Départements doivent ouvrir cette catégorie lors de leurs championnats respectifs. Si, à l'occasion de ces championnats, des finales sont organisées, elles se tirent sur blasons trispots de 60cm.

Sont également reconnues les nouvelles catégories d'armes telles qu'elles apparaissent dans le règlement international du tir en campagne :

- ✓ Les arcs droits (Longbow) : classés dans la **catégorie arcs nus (Bare Bow)**
- ✓ Les arcs « chasse » : classés dans la **catégorie arcs nus (Bare Bow)**
- ✓ Les arcs à poulies nus : classés dans la **catégorie arcs à poulies**.

- **Les Blasons**

Rappel : les organisateurs restent maîtres du choix du type de blasons à utiliser. **Cependant**, pour les **arcs classiques tirant sur des blasons de 40cm**. Ils peuvent :

- ✓ soit imposer le type de blason pour la compétition (40cm, trispots verticaux ou Las Vegas) ;
- ✓ soit laisser au tireur le choix, lors de son inscription préalable\*, dès lors que cette possibilité est clairement exprimée sur le mandat. Dans ce cas, les archers restent classés dans leur catégorie, indépendamment du type de blason utilisé.

\* On entend par inscription préalable, le retour de la feuille d'inscription fournie avec le mandat. Dans le cas d'une inscription sur le lieu de la compétition, le choix du blason reste totalement à la discrétion de l'organisateur.



**Comment appliquer cette règle :**

1. tous les archers [de juniors à super vétérans] utilisant des arcs à poulies tirent sur blasons trispots.
2. tous les archers d'une même catégorie utilisant des arcs classiques ne sont plus obligés de tirer sur le même type de blason
3. Cette règle concerne tous les compétiteurs tirant avec des arcs classiques sur blason de 40cm, de cadet à super vétéran
4. il est nécessaire que l'organisateur exprime expressément cette possibilité dans son mandat

Position des blasons à 18m et 25 m : Chapitre B.1 et annexe B.11 du Règlement international du Tir en Salle.

Des phases finales peuvent également être organisées après un 2x25m ou un 2x18m. Lors des phases finales à 18m, les blasons trispots verticaux ou triangulaires sont obligatoires : l'organisateur doit spécifier le choix qu'il aura arrêté dans son invitation.

• **Les distances et blasons**

Lors des championnats de ligue et des championnats départementaux en salle, il est souhaitable que le règlement du Championnat de France concernant les blasons à utiliser, soit appliqué, les ligues et les départements restant libres de leur choix.

<i>Arcs Classiques</i>	<b>Poussins</b>	<b>Benjamins Minimes(*)</b>	<b>Cadets / Juniors / Seniors Vétérans / Super Vétérans</b>
18m	80cm	60cm <b>(1)</b>	40cm
25m		80cm	60cm
Blasons Arcs Classiques		Cible unique	Cible unique ou trispots

<i>Arcs à Poulies Arcs à Poulies Nus (*)</i>	<b>Minimes(*) (Benjamins + Minimes)</b>	<b>Juniors (Cadets + Juniors) Seniors Vétérans / Super Vétérans</b>
18m	60cm <b>(1)</b>	40cm
25m	80cm	60cm
Blasons Arcs à Poulies	Cible unique	Trispots

<i>Arcs Nu(*) / Arc Droit (*) / Arc Chasse (*)</i>	<b>Hommes et Femmes</b>
18m	60cm <b>(1)</b>
25m	80cm
Blasons Arcs Classiques	Cible unique

**(\*)** Ouvert jusqu'au championnat de ligue : la gestion en incombe à la ligue.

**(1)** Seulement pour les Championnats de Ligue et les championnats départementaux : possibilité d'utiliser des blasons trispots, au choix de la Ligue ou du département.

Les blasons trispots peuvent être soit triangulaires, soit verticaux.

*Application au 01/09/2009*

• **Les couloirs de tir**

En dérogation à l'article B.1.6 du Règlement International : en France, un espace de 70cm est toléré pour chaque archer sur la ligne de tir, soit des couloirs de tir de 1,40m de large.

*Application au 01/09/2009*

- **La période de sélection au Championnat de France** : durant toute la durée du classement national de la saison. Les dates sont précisées par circulaire par la Fédération.
- **Le mode de sélection** s'opère sur le classement national salle.

Nombre de scores pris en compte pour le classement national

Nombre de scores	Benjamins, Minimes et Cadets	Juniors, Seniors Vétérans et Super vétérans
Arc Classique	3	3
Arc à Poulies		3

Le mode de sélection au championnat de France est détaillé à l'article C.5.2 des Règlements Généraux. Des informations complémentaires sont données chaque année par la Fédération et publiées sur un bulletin ou un site (Internet, minitel) officiel.

- **L'entraînement dans une compétition sélective**

L'entraînement se fait au choix de l'organisateur :

- ✓ **De 20mn (minimum) à 45mn (maximum)** sur le terrain de compétition, les archers tirant sur leur propre blason. L'organisateur peut :
  - soit utiliser des blasons usagés et placer des blasons neufs pour le début du concours ;
  - soit placer des blasons neufs dès le début de l'entraînement et les compétiteurs devront être informés qu'ils ont à marquer leurs impacts.
- ✓ **2 volées d'essai.**

Dans tous les cas, les compétiteurs peuvent tirer autant de flèches par volées qu'ils le souhaitent, dans le temps de tir accordé (2mn).

Il peut avoir lieu avant chaque départ.

## C.2. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE EN SALLE

La date du championnat de France en salle est fixée par le Comité Directeur de la FFTA.

**Les catégories concernées** (classiques et poulies) : voir Article C.1 ci-dessus – Catégories officielles.

### C.2.1 LE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Le championnat de France se déroule suivant la réglementation internationale avec les quelques aménagements ci-après :

- **Distance** : le tir se déroule entièrement à 18m.
- **Blasons** : toutes les phases du championnat se tireront sur des blasons trispots verticaux correspondant à la catégorie (décision du Comité Directeur de Mars 2000).
- **Phases finales** : les catégories qui tirent les phases finales doivent disputer leur phase finale au cours de la même journée.
- **L'entraînement** : l'entraînement officiel : le vendredi, sur le terrain de compétition, selon les horaires prévus par l'organisateur.

Avant le début de l'épreuve de qualification : si possible (en fonction des horaires), au moins 45 minutes sur le terrain de compétition suivant le programme établi pour les catégories concernées.

Flèches d'essai : pas de flèches d'essai si les concurrents ont bénéficié des 45 minutes d'entraînement. Dans le cas contraire, 2 volées d'essai avant le début des tirs. Lors des phases finales, 1 volée d'essai avant le premier tour uniquement. Il n'y aura pas d'autres flèches d'essai pour la suite des phases finales.

Note : Les blasons neufs ne sont pas obligatoires pour l'entraînement ou les flèches d'essai, mais ils sont conseillés. Par contre, ils sont obligatoires pour le début des tirs (volées marquantes).

### **C.2.2 L'ÉPREUVE DE QUALIFICATION**

- ✓ Distance : 18m.
- ✓ Nombre de flèches : 2 x 30 flèches par volées de 3 flèches.
- ✓ Blasons : voir §1 ci-dessus.
- ✓ Temps de tir : 2 minutes pour 1 volée de 3 flèches.

### **C.2.3 LES PHASES FINALES**

Quand une phase finale est programmée, elle se déroulera même si le tableau n'est pas complet.

Toutes les catégories tirent les phases finales.

L'organisateur a le choix du tableau de placement des archers à utiliser.

Les phases éliminatoires et finales se tirent en 4 volées de 3 flèches, 2 minutes par volée, tir simultané

Quand on utilise le tir alterné, chaque archer dispose de 30 secondes par flèche.

### **C.2.4 LE DEPARTAGE DES EGALITES**

Voir article B.6.5 du Règlement international du Tir en Salle.

### **C.2.5 DIVERS**

- ✓ Arbitres : Lors du championnat de France, le nombre d'arbitres expérimentés doit être suffisant, au moins 1 arbitre pour 7 cibles installées, non compris le Président de la Commission des Arbitres, son adjoint (PCRA). Excepté pour les phases finales, les arbitres peuvent modifier la position des archers sur la ligne de tir, afin qu'il n'y ait pas, si possible, plus d'un archer d'un même club sur la même cible. Ils doivent en informer le service informatique si les « pockets » sont utilisés lors de la compétition. En aucun cas, pas plus de 2 archers du même club ne pourront être placés sur la même cible.
- ✓ Nombre de sélectionnés pour le championnat de France : la décision appartient à la FFTA. Le nombre d'archers sélectionnés est publié chaque année dans le tableau officiel. La FFTA publie également le mode d'inscription.

## **C.3 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE EN SALLE PAR EQUIPES DE LIGUE CADETS/JUNIORS**

Cette compétition est **SUPPRIMÉE** (*Comité Directeur des 27 et 28 janvier 2007*)

## **C.4 LE REGLEMENT DES CONCOURS « SPECIAL JEUNES » - SUPPRIMÉ**

(Bureau de Décembre 2006) – Voir le chapitre II.6 « Rencontres Jeunes »

## **C.5 LE CRITERIUM DE FRANCE EN SALLE TIR SANS VISEUR**

### **C.5.1 LES GENERALITES**

Ce Critérium se déroulera le dernier week-end de février. Les inscriptions se font auprès de la Fédération.

Des informations complémentaires seront données chaque année par la Fédération et publiées sur un bulletin ou sur le site internet officiel.

### **C.5.2 LES CATEGORIES**

Participation et sélection des archers : 96 hommes et 32 femmes

### **C.5.3 LES CATEGORIES DE TIR**

Les divisions d'arc sont :      Arc nu (Bare Bow)  
  Arc droit  
  Arc chasse

Pour ces trois types d'armes, le règlement concernant l'équipement est celui de l'Arc Nu du Tir en Campagne (flèches, poids additionnels, stabilisateurs, passage de l'arc, non bandé mais avec tous ses accessoires, dans l'anneau de 122mm, etc...). *Application immédiate – Comité Directeur des 13&14 Octobre 2007*

### **C.5.4 LES SELECTIONS**

La sélection se fait sur inscription par rapport au classement national salle sur le même principe que pour le Championnat de France en Salle [cf. article C.5.1.2 des Règlements Généraux].

### **C.5.5 LE TIR**

Blasons trispots de 60cm – Distance : 18m

### **C.5.6 L'ÉPREUVE DE QUALIFICATION**

- ✓ Distance : 18m
- ✓ Nombre de flèches : 2 séries de 10 volées de 3 flèches
- ✓ Blasons : trispots de 60cm
- ✓ Temps de tir : 2 minutes pour 1 volée de 3 flèches

Classement en 3 séries pour les hommes :

- ✓ 1<sup>ère</sup> série du 1<sup>er</sup> au 32<sup>ème</sup>
- ✓ 2<sup>ème</sup> série du 33<sup>ème</sup> au 64<sup>ème</sup>
- ✓ 3<sup>ème</sup> série du 65<sup>ème</sup> au 96<sup>ème</sup>

### **C.5.7 LES PHASES FINALES**

Les phases finales démarrant en 16<sup>ème</sup> pour les 3 séries Homme et la série Femme.

Déroulement : 4 volées de 3 flèches.

Tir alterné pour les 1/2 et les finales.

### **C.5.8 LES EGALITES**

Voir article B.6.5 du Règlement International du Tir en Salle

### **C.5.9 L'ENTRAÎNEMENT**

Voir le point « Entraînement dans une compétition sélective » - Article C.1

### **C.5.10 LES TITRES DECERNES**

Le titre de **Vainqueur du Critérium National en Salle Tir sans Viseur** est décerné consécutivement à un classement Hommes et Femmes quelque soit la catégorie d'arme et d'âge *(Application immédiate – Comité Directeur des 13&14 octobre 2007)*.

